



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 11 mai 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé, à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale.

De nombreuses recherches ont été menées sur le stress en milieu professionnel et ses conséquences sur la santé des travailleurs. Mais cette notion de l'épuisement émotionnel et physique (« burn-out ») est aujourd'hui aussi largement intégrée dans le cadre scolaire. La pression scolaire dont notamment la pression de la performance permanente s'installe dans le parcours scolaire et ceci de plus en plus tôt.

L'épidémie de Covid-19 est venue renforcer ce phénomène du burn-out pour de nombreux élèves, suites aux annulations ou reports d'épreuves, le passage à l'enseignement à distance et les divers confinements.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Messieurs les Ministres disposent-ils de chiffres concernant le nombre d'élèves qui sont annuellement diagnostiqués /pris en charge du « burn-out scolaire » ?
- Comme la prévention est la meilleure réponse au phénomène croissant du burn-out en milieu scolaire, j'aimerais savoir quelles mesures le Gouvernement a pris, respectivement entend prendre en la matière ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Diane Adehm

Députée



Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé, de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 6204 du 17 mai 2022 de Madame la Députée Diane Adehm.

- Messieurs les Ministres disposent-ils de chiffres concernant le nombre d'élèves qui sont annuellement diagnostiqués / pris en charge du « burn-out scolaire » ?

Au niveau de l'assurance maladie-maternité, il n'y a pas d'actes spécifiques relatifs au « burn-out scolaire » qui permettraient de fournir des chiffres concernant la prise en charge de cette problématique.

La Division de la médecine scolaire du ministère de la Santé qui est chargée de l'organisation de la médecine scolaire au niveau de l'enseignement post-primaire ne dispose pas non plus de données sur le nombre de cas de burn-out dans le milieu scolaire post-primaire.

Lorsque de potentiels cas sont constatés lors des bilans de santé effectués par les équipes de la médecine scolaire, ceux-ci sont, dans la plupart des cas, redirigés vers le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le recueil national sur le bien-être des jeunes au lycée, effectué par le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) en 2021-2022, donne une indication portant sur deux semaines consécutives et sur les élèves ayant fréquenté le SePAS de leur lycée et ayant bénéficié d'un entretien en lien avec le bien-être scolaire. Ce recueil a mis en évidence que sur les 2 003 entretiens réalisés, un quart des élèves ayant eu recours aux services du SePAS était concerné par le stress scolaire et 28 % par l'anxiété ou la dépression.

- Comme la prévention est la meilleure réponse au phénomène croissant du burn-out en milieu scolaire, j'aimerais savoir quelles mesures le Gouvernement a pris, respectivement entend prendre en la matière ?

Le burn-out étant principalement causé par la charge de travail personnelle et la pression ressentie, ce phénomène a tendance à se manifester plus fréquemment au cours des études secondaires.

Différentes mesures de prévention de nature structurelle ainsi que des dispositifs nationaux et des analyses systémiques visant l'amélioration des facteurs institutionnels impactant le bien-être ont été mises en place par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Classes et écoles internationales : une des contraintes scolaires les plus marquantes est liée à l'apprentissage des langues nationales, or le Luxembourg, en tant que pays d'accueil est confronté à de nombreux défis sur ce plan. Afin de favoriser l'adaptation et la réussite de tous les élèves, des écoles et classes internationales viennent compléter l'offre scolaire nationale.
- Classes alternatives : classe Portail, Liewenschoul, Classe Mosaik et Classe Pass sont autant de dispositifs permettant d'envisager le système scolaire autrement et d'améliorer la confiance en soi des jeunes.
- Centres de compétences : depuis 2018, neuf centres de compétences en faveur du développement des enfants œuvrent pour favoriser l'inclusion scolaire, adaptée aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes, ont été mis en place.



- Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire : la création de l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire « a pour mission d'évaluer et de superviser la qualité de l'enseignement dispensé dans le système éducatif. Il s'agit d'une structure indépendante qui a un rôle d'expertise, en apportant une vision objective sur l'état du système scolaire. L'Observatoire évalue de manière systémique la qualité du système scolaire et la mise en œuvre des politiques éducatives. Il n'évalue donc pas le travail individuel des enseignants, mais l'organisation et le fonctionnement des écoles, des lycées et des services du ministère responsable de l'enseignement. »
- Création des services socio-éducatifs (SSE) avec un cadre de référence spécifique pour l'offre périscolaire dans les lycées : afin de favoriser le bien-être scolaire, un service socio-éducatif (SSE) a été créé dans chaque lycée. Composé d'éducateurs diplômés et gradués, il a pour objectif de mettre en œuvre des projets visant tant le développement personnel que social. Avec les services SePAS, ils sont 400 collaborateurs psycho-socio-éducatifs, présents dans l'ensemble des lycées et travaillent en collaboration avec les enseignants, les représentants des élèves et les parents. Une de leurs principales missions depuis la pandémie a été celle de communiquer intensivement afin de déstigmatiser la santé mentale. Dans une grande partie des lycées, des espaces de rencontre informels ont été mis en place.
- Augmentation du personnel psycho-socio-éducatif au cours des trois dernières années : création de 38 postes pour la démarche psycho-sociale au sein des SePAS et de 32 postes pour la démarche pour l'offre périscolaire et la participation des élèves au sein des SSE.
- Groupe de travail au sein du Collège des directeurs de l'enseignement secondaire : le Collège des directeurs de l'enseignement secondaire a instauré, depuis plus d'un an, un groupe de travail spécifiquement dédié à la qualité et au bien-être des élèves en milieu scolaire. Il organise des réunions régulières pour faire le point et élaborer des propositions et des pistes concrètes.
- PDS - Plan de développement scolaire 2021-2024 : les PDS réalisés pour la nouvelle période mettent en évidence que de nombreux établissements scolaires (lycées et écoles fondamentales) ont inscrit principalement trois objectifs prioritaires liés au burn-out scolaire autour des thématiques du développement des compétences transversales, de l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du bien-être à l'école.
- Le travail curriculaire en faveur du bien-être autour des programmes scolaires : le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT), au travers de sa division curriculum, a retenu cinq objectifs pédagogiques liés aux compétences du 21^e siècle à savoir le jeune confiant, le jeune connecté, le jeune curieux, le jeune créatif et le jeune citoyen. Le but principal de ce travail est de permettre aux commissions des programmes de réfléchir, discuter et s'inspirer de ces visions dans les mises à jour et des contenus et des didactiques d'enseignement.
- L'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) propose par ailleurs une panoplie de formations destinées aux enseignants en matière de relations interpersonnelles.
- En ce qui concerne le personnel psycho-social et éducatif (PSE) celui-ci constitue un support important au sein des établissements du secondaire et le CePAS met en place, selon les axes thématiques de promotion du bien-être, un plan de formation continue via un catalogue annuel. L'objectif principal est d'outiller ces professionnels afin d'enrichir leur pratique au quotidien en intégrant leur réalité quotidienne. Pour renforcer la relation entre le personnel PSE et les élèves, une campagne *Accessibilité-confidentialité* a été lancée dès 2021. Dans le même ordre d'idée, un



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Vademecum secret professionnel permet le partage d'un savoir sur les pratiques de la confidentialité en milieu scolaire, point déterminant pour la notion de confiance entre professionnels et élèves.

Notons finalement qu'une étude nationale sur le bien-être des enseignants et des élèves (Impact de la COVID-19) a été menée en 2021 dont les résultats seront publiés en 2022 et donneront un nouvel éclairage concernant le bien-être, tant des élèves que de leurs enseignants.

Luxembourg, le 22 juin 2022

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert